



Accueil extra-scolaire Cercle scolaire de Gruyères

1H – 2H

Formulaire d'inscription définitive 2025/2026

(un formulaire par enfant)

A retourner jusqu'au 23.05.2025 à : AES Les Barboutsè, Rte de Duillard 3 – 1663 Epagny, ou directement à l'accueil – 026 921 31 29 / 078 922 40 13 – aeslesbarboutse@gmail.com

1. Données de l'enfant

Nom et prénom	
Date de naissance	
Domicile	
Langue maternelle	
Enseignant(e) et classe (degré)	

2. Renseignements personnels (traités avec confidentialité)

	Père	Mère
Nom		
Prénom		
Adresse		
Domicile		
Etat civil		
Tel privé		
Tel professionnel		
Tel mobile		
Courriel		
Représentant légal (en cas de séparation des parents)		



3. Adresse pour l'envoi de la facture

Nom		Adresse	
Prénom		CP + Ville	

4. Renseignements sur la santé de l'enfant (cochez la case correspondante)

	Oui	Non	Détails
Souffre-t-il d'une maladie particulière ?			
Présente-t-il des allergies (certificat médical exigé)			
Si allergie confirmée, repas spécial nécessaire ? (CHF 1.00 supplémentaire)			
Suit-il un régime alimentaire particulier ?			
Médecin traitant (Nom, adresse et tél.)			
Caisse maladie + lieu du siège			
Assurance accident + lieu du siège			
Assurance RC + lieu du siège			

5. Autre personne à contacter en cas de nécessité et/ou d'urgence

Nom		Tel privé	
Prénom		Tel professionnel	
Lien avec l'enfant		Tel mobile	

6. Déplacement Accueil-maison (cocher la case correspondante)

	X	Détails
Mon enfant effectuera seul les trajets de l'Accueil à la maison		
Mon enfant sera pris en charge de l'Accueil à la maison par		

en cas d'empêchement, je m'engage à communiquer à la responsable de l'Accueil le nom de la personne remplaçante.



7. Autorisation photo dans le cadre de l'AES (cocher en cas d'accord)

Utilisation pour l'affichage dans les locaux de l'AES		
Utilisation pour communication aux parents		
Utilisation pour insertion dans le bulletin scolaire		
Utilisation pour communication sur le site internet communal		
Utilisation pour communication dans des articles de journal		

J'ai pris connaissance des conditions de l'Accueil et je certifie que les renseignements donnés sont exacts. De plus, j'autorise le personnel de l'Accueil à informer les enseignants sur les heures de présence à l'Accueil de mon enfant (à des fins de coordination). Je m'engage à respecter le règlement de l'accueil et à assumer les conséquences qui en découlent.

Lieu et date	
Signature du père	
Signature de la mère	



Fréquentation de l'accueil 2025/2026 – 1H/2H

Nom et prénom de l'enfant				
Le revenu imposable mentionné au point 7.91 de mon dernier avis de taxation est de CHF				
Tarifs	A	B	C	D
Min	-	30'001.-	60'001.-	100'000.-
Max	30'000.-	60'000.-	100'000.-	plus

REMARQUES :

Les tarifs sont fixés par unité selon le tableau ci-dessus

Toute unité entamée est facturée dans sa totalité

Dès 2 enfants par famille fréquentant la structure, le 2ème enfant et les suivants bénéficieront d'un rabais de CHF 1.00 / unité.

Une cotisation annuelle et forfaitaire de CHF 50.00 par famille sera demandée à l'inscription.

Unité	1	5	2	6	3	4
Heures	7:00-8:10	8:10-11:50	11:50-14:10	14:10-15:50	15:50-17:15	17:15-18:15
Infos	Petit déjeuner inclus	Alternance	Repas inclus 9.-/repas	Alternance	Goûter inclus	
Cat. A	4.70	20.20	14.40	7.55	6.40	4.60
Cat. B	5.70	21.20	15.40	8.55	7.40	5.60
Cat. C	6.70	22.20	16.40	9.55	8.40	6.60
Cat. D	7.70	23.20	17.40	10.55	9.40	7.60

CHF

Lundi				1H		
Mardi		1H		2H		
Mercredi		2H				
Judi		1H		1H		
Vendredi				1H		
Total						

La fréquentation de l'Accueil selon les unités indiquées ci-dessus se fera :

- dès la rentrée
- dès le.....

Mon enfant fréquentera l'Accueil

- de manière régulière (toutes les semaines de la même façon)
- de manière irrégulière (mes horaires changeant chaque mois, je m'engage à vous informer de mes horaires dès qu'ils seront connus et **au plus tard le 20 du mois précédent** via les formulaires fournis).

IMPORTANT

Conformément au règlement communal, les annulations se font au minimum 24h à l'avance selon les horaires ouvrables de l'accueil. Si ce délai n'est pas respecté, l'inscription aux unités sera facturée tout de même. (En cas de maladie, le premier jour sera facturé)

Les enfants en jours d'alternances peuvent bénéficier de l'unité 2 (pause de midi).

